



APPORT
PAYSAGES AGRICOLES

DES OUTILS POUR
DES PROJETS DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE DES
TERRITOIRES

n°8

PAYSAGE, OUTIL DE MÉDIATION



AVANT-PROPOS



Prairies du Limousin, vergers du Roussillon, prés vergers de Normandie, bocage du Perche, vignes en terrasse de Banyuls, parcours pastoraux des Causses du Lot, Marais poitevin, plaines du Bassin parisien... Les agriculteurs ont façonné une multiplicité de territoires et créé des structures paysagères particulières, adaptées aux diversités climatiques et géographiques de notre pays.

Riches et divers, les paysages ruraux témoignent d'une adaptation ingénieuse des sociétés à leurs territoires. Ils gardent la mémoire de savoir-faire ancestraux, ils portent l'empreinte des pratiques, des techniques et des projets plus récents. Contribuant à l'identité des lieux, ils sont un atout pour les territoires à plus d'un titre : comme cadre de vie pour les habitants, comme image de marque au service du développement économique et touristique, comme reflet de la relation des sociétés à leur environnement.

En remplaçant le paysage au cœur des projets agricoles, les agriculteurs trouveront des moyens de « produire plus et mieux ». En affirmant leur rôle dans la protection, la gestion et la création de paysages contemporains de qualité, ils pourront également devenir partenaires des autres acteurs de l'aménagement pour élaborer des projets collectifs contribuant au développement durable des territoires.

En acquérant une maîtrise de ces démarches paysagères en milieu agricole, les agents de développement agricole (techniciens, conseillers de chambre d'agriculture, de parcs naturels...) les animateurs de Pays, les paysagistes, architectes et urbanistes, ainsi que les enseignants, pourront mieux accompagner les agriculteurs.

Conscients de cet enjeu, des Instituts Techniques, des organismes à vocation agricole et rurale et des intervenants de diverses disciplines¹ se sont regroupés au sein du projet APPORT (Agriculture, Paysage, Projet, Outil, Réseau, Territoire) qui a reçu le concours financier du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Des structures d'enseignement et des professionnels, spécialistes des questions de paysage, ont été associés à cette action qui vise à promouvoir le thème du paysage au sein du monde agricole.

- Huit brochures à vocation méthodologique et une plaquette de présentation ont été rédigées afin de faciliter l'émergence d'un discours et de conseils sur le paysage agricole et de favoriser l'utilisation d'outils paysagers pertinents.

Ces brochures s'adressent principalement aux techniciens du monde agricole et plus largement à toute personne œuvrant sur le thème de l'agriculture et des paysages.

1. Présentation des outils APPORT
2. Projet d'exploitation agricole et paysage
3. Qualité des paysages, des produits et du cadre de vie
4. Bâtiments d'élevage et paysage
5. Représentation et interprétation du paysage
6. La visite de terrain, le paysage comme lieu d'expériences
7. Cadre juridique, outils et compétences
8. Le paysage, outil de médiation
9. Paysage, urbanisation et projet agricole

- Quatre cours, sous forme de diaporama, ont été réalisés spécifiquement à destination des formateurs de l'enseignement agricole et des conseillers en paysage.

- Un site Internet regroupant toutes les productions et informations collectées lors de ce programme. www.paysage-et-agriculture.fr

Ces documents sont principalement destinés aux agriculteurs, conseillers agricoles, agents de développement territorial et élus, enseignants, chercheurs, paysagistes et architectes.

¹ Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV), Institut de l'Élevage, CTIFL, ITAVI, IFIP, ACTA, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, MEEDDAT, CEMAGREF Bordeaux, CEMAGREF Montpellier, ENITA de Clermont-Ferrand, Parcs Naturels Régionaux, Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine, Chambre d'agriculture de Dordogne, CAUE du Loiret, Atelier territoires et paysages, INAO, Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, F. Bonneaud Paysagiste DPLG, CNRS – LADYSS, APCA-Resolia, TRAME, Bergerie Nationale de Rambouillet



SOMMAIRE

Introduction	Page 4
Faire du paysage un outil de médiation ?	Page 6
Les statuts du paysage dans une démarche de médiation	Page 6
Comment représenter le paysage pour faciliter la médiation ?	Page 8
À quoi sert le paysage dans une démarche de médiation ?	Page 12
La médiation paysagère en pratique	Page 17
Avec qui conduire une médiation par le paysage ?	Page 17
Principes de travail	Page 18
La configuration du dispositif de discussion	Page 19
La conduite des discussions	Page 20
Dans quels contextes engager une démarche de médiation ?	Page 23

Un exemple de médiation paysagère

Sommet de l'élevage, 2004. Réunion avec les producteurs de fromage de Saint-Nectaire.

À partir de différents éléments de paysage découpés dans des photographies, les agriculteurs devaient collectivement construire une étiquette montrant le paysage que façonnait leur exploitation. Parallèlement, il était demandé à des experts de produire un paysage le plus caractéristique de la zone de production. Quant aux consommateurs, ils devaient montrer le paysage qui, selon eux, évoquait le mieux le fromage. Le résultat étant très différent d'un groupe à l'autre, le paysage est devenu le support d'une discussion autour des spécificités du produit et de la meilleure façon de consolider le lien produit – paysage – terroir.



Le paysage typique de la zone



Le paysage vu par les producteurs



Le point de vue des consommateurs

INTRODUCTION



Cette plaquette part du postulat que le thème du paysage peut :

- constituer un outil efficace pour réfléchir à des actions localisées,
- contribuer à la construction de projets de territoire qui intègrent les préoccupations des agriculteurs,
- amener les agriculteurs à penser leurs projets individuels et professionnels en tenant compte des autres acteurs non agricoles du territoire,
- aider les agriculteurs à discuter entre eux de choix difficiles comme par exemple l'affectation du foncier (délimitation de zones constructibles et incidence sur les zones d'épandage, sur le morcellement des exploitations).

En effet, le paysage a l'avantage de porter en lui les traces matérielles de toutes les activités présentes sur un territoire. À partir des marques visibles laissées sur l'espace, il est en mesure de reconnecter certaines dynamiques (économiques, évolution démographique, érosion, urbanisme...) qui habituellement sont traitées séparément. Les interdépendances entre les activités (y compris la diversité des activités agricoles) ou les choix d'aménagement se trouvent ainsi directement questionnées.

L'aspect global du paysage, facilement appréhendable par tous, légèrement décalé par rapport aux enjeux classiques de développement économique ou d'aménagement, explique l'attrait de ce sujet dans les discussions portant sur le futur d'un territoire. Cependant le paysage ne devient un bon support à la médiation qu'à condition de l'employer à bon escient avec des méthodes appropriées aux situations locales. C'est le but de cette plaquette.

Objectifs de la plaquette :

Elle s'adresse à des agents de terrain (de chambres d'agriculture, d'ADASEA, de collectivités locales, de CAUE...) ou à des enseignants qui participent à la conception et à la mise en œuvre de projets de territoire ou de procédures d'aménagement en zone rurale et qui peuvent éventuellement jouer ce rôle de médiation.

Elle est organisée en deux parties :

- la première regroupe des éléments méthodologiques pour faire en sorte que le paysage puisse être un outil de médiation,
- la seconde apporte des éléments opérationnels pour mettre en œuvre une démarche de médiation par le paysage.

À propos de la médiation

Qu'est ce que la médiation ?

Nous entendons, ici, par médiation la prise en compte de regards différents sur l'espace pour favoriser l'élaboration d'une action localisée ou d'un projet collectif. De notre point de vue, la médiation ne saurait se confondre avec la concertation. Contrairement à cette dernière, souvent planifiée dans une étape obligée de procédures réglementaires ou rendue nécessaire pour résoudre des conflits déclarés, il n'est pas nécessaire que des tensions existent pour engager une démarche de médiation. Il suffit de reconnaître la diversité des regards présente dans tout groupe humain et de considérer ce fait davantage comme une opportunité plutôt que comme une contrainte. Il faut aussi accepter d'ouvrir le dialogue avec des personnes habituellement absentes des lieux habituels de concertation (usagers, habitants, propriétaires...) et présentant des points de vue souvent ignorés des acteurs institutionnels. C'est le point de départ de la démarche qui est exposée dans ce document.



INTRODUCTION

La finalité de la médiation est de faciliter la coordination entre des acteurs d'un territoire donné qui sont en interaction pour construire une action en commun (par exemple améliorer la qualité de l'eau d'un bassin versant, réaliser un circuit de promotion de produits fermiers....) ou définir un projet autour d'enjeux collectifs (une charte de territoire, un PLU, par exemple).

On se place ici dans une situation où, à la différence d'une simple consultation, le maître d'œuvre de l'action entend associer différents acteurs à la décision et à la définition du contenu du projet. La fonction de médiation n'est donc pas une fin en soi, mais une modalité de travail pour répondre à une situation sur laquelle on entend agir. Nous appellerons médiateur la personne qui met en œuvre une démarche de médiation.

Que fait le médiateur ?

Le processus auquel participe le médiateur s'inscrit dans un système de relations dont il n'est qu'un élément et qui le dépasse en partie. Dans cette perspective, voici quelques principes du rôle de médiateur :

- **La recherche du consensus n'est pas l'objectif central.** Le médiateur doit avant tout faciliter le débat d'idées à propos des objectifs et du contenu de la future action, ce qui suppose l'expression du point de vue de chacun des acteurs associés, puis leur confrontation. Ce véritable débat public est la condition d'une participation effective de chacun qui renvoie à la tentative de construction collective de problématique et de coproduction de connaissances.

- Un des rôles du médiateur consiste à **aider les agriculteurs et les autres acteurs « porteurs » du projet à élaborer leur(s) point(s) de vue** sur une situation jugée adaptée ou inadaptée en partant de leurs préoccupations actuelles et des objectifs qu'ils souhaiteraient poursuivre. L'idée d'un débat d'idées porte le postulat implicite que chacun des acteurs en présence serait à même d'exposer et d'argumenter sa vision des choses. Or le degré d'élaboration des idées n'est pas le même selon les acteurs.

- Un autre rôle consiste à **organiser la discussion entre les différents points de vue, en prenant la mesure des écarts des statuts sociaux** et de degré d'élaboration des idées, ainsi que des difficultés liées à la particularité des univers de référence en présence.

Tout ceci suppose une **reconnaissance de la fonction de médiation en tant que telle**, car le débat d'idées ne peut émerger de la seule bonne volonté ou capacité d'écoute des participants. Il exige une organisation objective des discussions sur deux plans : la configuration du dispositif de discussion et la méthode de conduite des réunions (ces aspects sont développés dans la partie « La médiation paysagère en pratique »).

FAIRE DU PAYSAGE UN OUTIL DE MÉDIATION ?



Le paysage est un médium utile pour aborder les façons dont se construit le territoire. L'entrée physique dans un paysage particulier permet de dépasser d'éventuelles appréciations idéologiques. Le paysage amène alors chaque type d'acteur à argumenter à son tour en associant les phénomènes, qu'il souhaiterait ou pas voir se généraliser, à ce qui est visible dans le paysage.

Les agents de développement local peuvent ainsi aborder certaines questions transversales qui leur sont adressées, telles que celles-ci, formulées par des conseillers agricoles :

- Comment l'agriculture a façonné le paysage ? Comment celui-ci risque-t-il d'évoluer ?
- Avec le paysage, comment parler de l'agriculture et de ce qu'il y a autour ?
- Le paysage peut-il nous permettre de chercher des solutions, avec les élus, aux souffrances que vivent certains agriculteurs, notamment des souffrances liées à l'urbanisation ?
- Comment aider les maires à réfléchir à certains problèmes auxquels ils sont confrontés : conflits de voisinage, déprise agricole, pression urbaine ?

De tels propos s'accompagnent aussi de craintes à ne pas ignorer :

- Souvent quand on parle de paysage, certains voudraient préserver un paysage de carte postale.
- Dans les PLU, les constructions sont interdites en zone N : le paysage est davantage pris en compte que l'activité agricole.

Les statuts du paysage dans une démarche de médiation

Le paysage offre un support matériel de lecture et d'échanges. Pour autant, tout le monde ne lit pas de la même façon et ne relève pas forcément les mêmes signes car le paysage est aussi un regard (i.e. une image). Chaque personne, chaque catégorie de personnes porte un regard particulier selon ses pratiques sur l'espace et ses préoccupations. Même au sein des agriculteurs, plusieurs regards coexistent, selon par exemple leurs systèmes de production ou leurs systèmes de valeurs.

Le paysage peut être **un objet d'attention** en tant que tel, soit parce que le site possède une forte notoriété, soit parce que des experts ou certaines catégories d'habitants en ont décidé ainsi. Dans ce contexte, le paysage est très mobilisateur mais devient parfois l'objet de conflits d'opinions. Il est alors nécessaire d'amener chaque partie à expliquer en quoi le paysage a de la valeur et pourquoi il faut y porter attention.



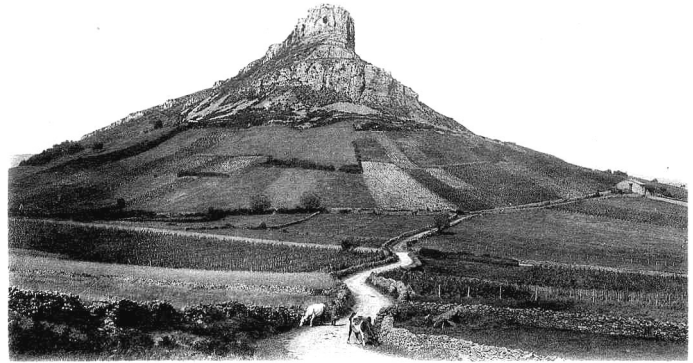
FAIRE DU PAYSAGE UN OUTIL DE MÉDIATION ?

- Paysage emblématique protégé

▲ La roche de Solutré, un paysage emblématique, croisement d'une géologie particulière et d'un mode d'exploitation agricole (la vigne) qui en souligne les contours

Le Mâconnais Illustré
La Roche de SOLUTRÉ

« Cette roche vue des hauteurs granitiques de l'ouest ressemble à une tour ou mieux à une proue de navire. Son altitude est de 495 m, et de 50 m, à pic surplombant les vignes. Au sommet, grandiose vue panoramique sur les Alpes, le Jura et la Bresse. »



- Le paysage, **un indice ou le reflet d'un processus** sans finalité paysagère

▲ Photo prise par un habitant des Corbières avec ce commentaire « une maison ordinaire au pied d'un château qui ne l'est pas ». L'image révèle, mieux qu'un long discours, le processus de périurbanisation d'un territoire autrefois très rural. (Y. Michelin, L. Lelli, S. Paradis, 2005²)



L'expertise scientifique explicite les facteurs à l'origine du ressenti des populations.

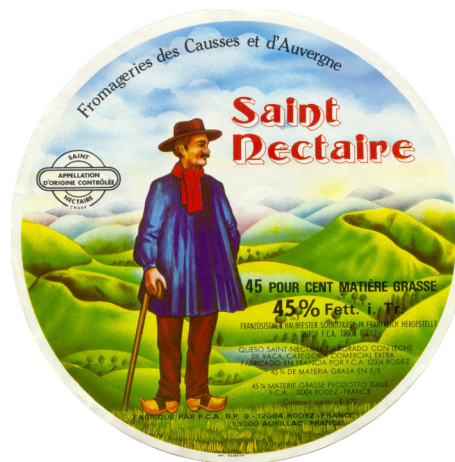
² When inhabitants photograph their landscapes to prepare a local sustainable development project: new perspectives for the organisation of local participative discussion groups, Y. Michelin, S. Paradis and L. Lelli, 2005, Journal of Mediterranean Ecology, 6:19-32.

FAIRE DU PAYSAGE UN OUTIL DE MÉDIATION ?



- Enfin, le paysage est souvent aussi une image porteuse de sens, un symbole très puissant.

▲ Le paysage présenté sur les étiquettes de Saint-Nectaire symbolise souvent le caractère traditionnel d'un produit typique de la montagne volcanique



La dimension symbolique des paysages est très mobilisatrice pour tous. Chacun se reconnaît dans un paysage, y projette ses valeurs, ses modèles, sa culture, mais le lien entre symbole et réalité est souvent implicite et déconnecté du contexte local. Sa mise en évidence nécessite l'appui de spécialistes des sciences sociales. Pour limiter les conflits idéologiques, le médiateur aura pour tâche d'amener les diverses parties à passer d'un discours générique à un argumentaire construit sur les spécificités des lieux considérés.

Comment représenter le paysage pour faciliter la médiation ?

On utilise le plus souvent des mots pour discuter de paysage mais ce moyen de communication peut être problématique car le même mot n'a pas forcément la même signification selon les personnes. Par exemple certains considèrent la friche comme un type de végétation, qu'il y ait ou pas d'usage agricole, d'autres comme un espace sans usage agricole, que son aspect soit embroussaillé ou non. Par ailleurs, certaines personnes hésitent à s'exprimer, surtout face à des experts. Afin de faciliter le dialogue, il est intéressant de combiner le discours avec d'autres modes de représentation faisant appel à l'image. En effet, il est toujours plus facile de montrer un paysage que d'en parler. Pour représenter un paysage, plusieurs supports sont possibles (photographie, peinture, schéma, carte)³. La représentation peut viser à imiter la réalité ou chercher à s'en affranchir pour atteindre un degré de généralisation plus fort. Le choix dépend à la fois de la question paysagère posée et des moyens dont on dispose. Il n'y a donc pas de bonne ou de mauvaise solution, simplement une large palette de possibilités dans laquelle le médiateur pourra puiser pour se constituer les supports de discussions les plus adaptés au contexte et à ses moyens. Nous insisterons dans ce document sur 7 types de supports très souvent utilisés dans la médiation paysagère :

³ Représentation et interprétation du paysage, F.Bonnaud, APPORT n°5, 2009



FAIRE DU PAYSAGE UN OUTIL DE MÉDIATION ?

- **la photographie de paysage :**

C'est sans doute le support le plus utilisé, que les photos soient prises par un spécialiste ou que l'on demande aux habitants de prendre des clichés pour parler de leurs paysages. La photographie présente l'avantage d'être facile à faire, de susciter les discussions et d'être considérée par la majorité des gens comme fidèle à la réalité. En outre, la reconstitution des prises de vues à des moments différents (plusieurs saisons, plusieurs années, à l'emplacement de cartes postales anciennes), rend perceptibles les changements paysagers.

▲ L'observatoire photographique de la A89, un moyen de suivre l'impact de cet ouvrage dans le territoire et l'économie locale (<http://poptmc.free.fr>)



Attention aux distorsions possibles entre les espaces montrés par les photos et l'ensemble du territoire concerné. Ce n'est pas parce qu'une photo prise par un habitant montre un bâtiment agricole disgracieux que l'intégration paysagère des fermes est un problème général sur un territoire. En n'utilisant que quelques photographies pour conduire une médiation par le paysage, on court le risque de concentrer les discussions sur des faits anecdotiques et d'occulter des problèmes plus importants mais moins visibles.

- **le dessin ou le tableau paysager :**

Ce mode de représentation nécessite un savoir faire spécifique mais il n'est pas nécessaire que le médiateur sache peindre pour l'utiliser. Il lui suffit de faire appel à un dessinateur qui accepte que ses travaux ne soient pas considérés comme une œuvre d'art mais seulement comme le support à une discussion. Ce support est intéressant car il offre la possibilité de simplifier la réalité pour s'intéresser aux traits caractéristiques d'un paysage. On pourra alors débattre de façon plus générale que face à des photographies que chacun voudra à tout prix localiser précisément.



Une expérience intéressante a été conduite par un paysagiste, Dominique Henry, qui a utilisé des croquis paysagers qu'il a pris autour de fermes pour discuter avec l'agriculteur de ses pratiques et de leur impact sur le paysage. Les agriculteurs étaient à la fois surpris de la façon dont le paysagiste voyait leur univers quotidien et valorisés dans leur rôle de producteur de paysage. En décalant la discussion sur les pratiques agricoles vers des dimensions plus subjectives, le dessin paysager a permis de parler plus précisément des déterminants de ces pratiques selon le point de vue de l'agriculteur.

FAIRE DU PAYSAGE UN OUTIL DE MÉDIATION ?



• le film paysager :

Certains paysages se prêtent mal au dessin ou à la photographie (en plaine, dans des vallées fermées, dans de grands espaces uniformes). Le film permet de traduire l'ampleur des grands paysages et de montrer comment différents paysages s'enchaînent les uns aux autres. Longtemps réservée aux seuls spécialistes, cette représentation est maintenant beaucoup plus facile grâce au mode « vidéo » de la plupart des appareils photos numériques. Comme dans une démarche de médiation les représentations paysagères ne sont là que pour faciliter les échanges, la perfection technique et esthétique ne sont pas indispensables. On peut aussi faire appel à des étudiants voire à des scolaires qui seront ravis de participer à la démarche et en renforceront son caractère médiateur.

• les cartes paysagères et autres représentations verticales de l'espace :

La plupart des documents d'orientation ou de planification paysagère font appel à des cartes et représentations verticales (cartes d'unités paysagères, avec ou sans fonds topographique ou orthophotographies avec ou sans sous-couche).

▲ Un exemple de cartographie paysagère utilisée dans le pays Monts et Barrages (Lauprêtre, 1998)⁴
Pour voir un exemple de réalisation : www.landscape-ambassador.fr

ALVEOLES TYPES

Taille : 2000 à 3000 ha
Dénivelé : 200 m

5 terroirs :

Les rivières :

- fonds plans de l'alvéole
- sol colluvial ancien, profond et hydromorphe à profil peu différencié (texture limono-sablo-argileuse en amorce de talweg ou argileuse en fond de talweg)
- occupation agricole : pacages

Les talus : versants de taille réduite, logés entre le replat et le fond humide. Fauchés auparavant, ils sont actuellement boisés

Les replats :

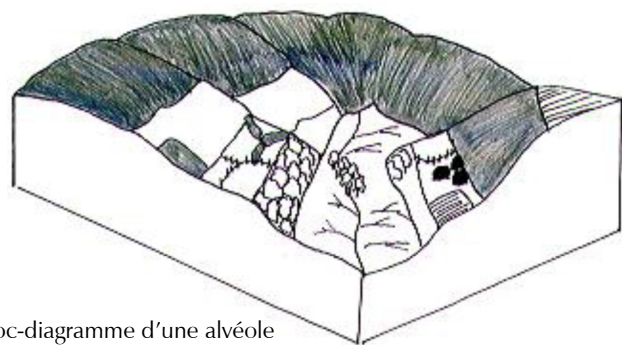
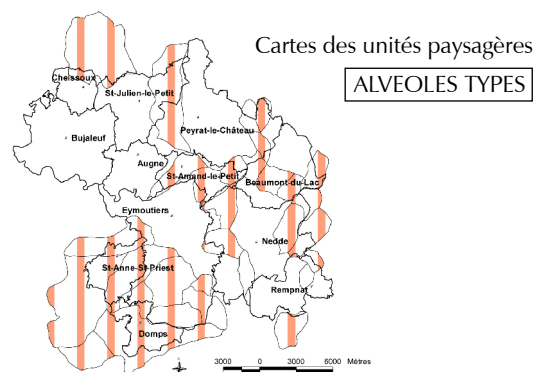
- zones de faible déclivité
- sol brun sur 20 cm ; textures sablo-argileuse ou sablo-limoneuse, peu d'affleurement rocheux ;
- quelques zones hydromorphes ;
- implantation traditionnelle de l'agriculture et de l'habitat (quelques traces des pratiques anciennes avec des systèmes d'irrigation des prés)

Les versants :

- pente plus importante
- sol équivalent à celui des replats
- en majorité boisés en résineux et feuillus

Les interfluves :

- Parties sommitales des bordures d'alvéoles
- sol d'érosion peu épais brun ou noir, sur granite ou roche métamorphique - affleurements rocheux
- boisés (résineux valorisant au mieux les anciennes landes) ou cultivés (caractérisant une agriculture moderne adaptée à la forte pierrosité et utilisant une fertilisation poussée)



Bloc-diagramme d'une alvéole

⁴ Relation entre le paysage et les systèmes d'élevage du canton d'Eymoutiers, Chambre d'Agriculture de Haute-Vienne, D. Lauprêtre, 1998, ENITA Clermont-Ferrand, mémoire de fin d'étude.



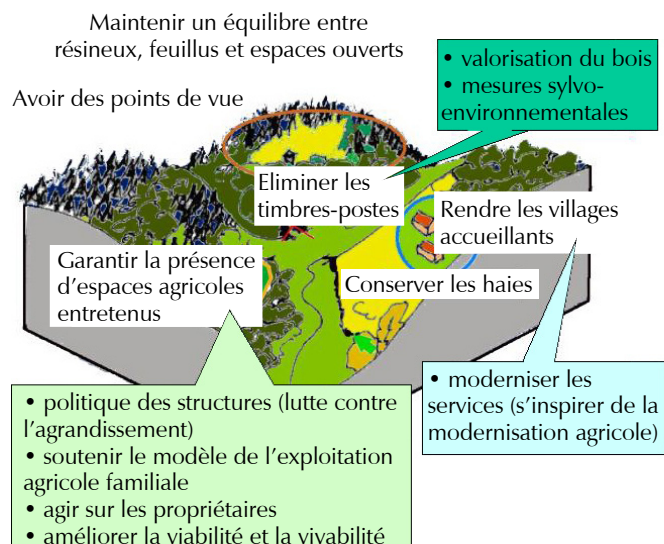
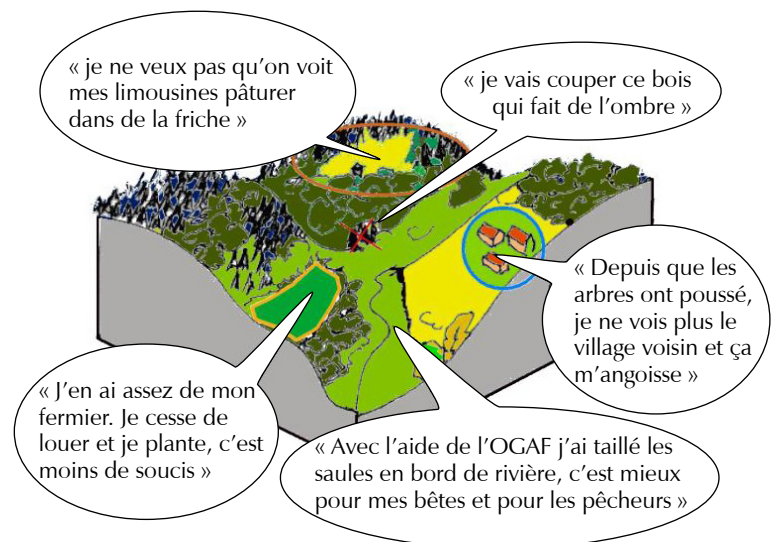
FAIRE DU PAYSAGE UN OUTIL DE MÉDIATION ?

• le bloc-diagramme paysager :

Il s'agit d'une représentation intermédiaire entre la carte et le dessin qui offre l'avantage de montrer les relations entre les différentes parties d'un territoire. En outre, le bloc-diagramme regroupe les traits caractéristiques d'un type de paysage, ce qui facilite la discussion autour d'enjeux territoriaux. Sa réalisation nécessite un savoir-faire mais son usage est assez aisé dans une démarche de médiation, que ce soit auprès d'élus ou d'agriculteurs.

▲ Utilisation du bloc-diagramme pour poser un diagnostic et formuler des propositions

Dans le pays Monts et Barrages, les blocs-diagrammes ont aidé les agriculteurs à expliquer comment ils travaillaient et aux autres acteurs à formuler leurs attentes, sans que ces deux points de vue ne s'affrontent. En effet, le bloc paysager, bien que plus subjectif que la carte, a contribué à rendre perceptible des problématiques complexes, telle que celle de la déprise agricole et a rassemblé autour d'un objectif commun des acteurs qui au départ s'opposaient frontalement comme les forestiers et les agriculteurs par exemple.





FAIRE DU PAYSAGE UN OUTIL DE MÉDIATION ?

- **la maquette paysagère :**

Le principe est le même que le bloc mais la maquette a l'avantage d'être encore plus concrète que le dessin 3 D. Dans une démarche de médiation, il n'est pas nécessaire de réaliser un modèle parfait. Couplé à une représentation cartographique, ce support rend bien compte des dimensions émotionnelles du paysage. Il offre aussi aux acteurs la possibilité d'être plus précis en les aidant à mieux se repérer dans le territoire et en localisant les informations.

▲ Utilisation de maquettes paysagères dans l'étude préalable du PLU sur la commune de Billom (63)



À l'intérieur de la démarche très normative de réalisation du PLU, la maquette a servi de support à des entretiens individuels auprès d'agriculteurs et d'élus locaux, afin qu'ils précisent leurs usages de l'espace, les objets paysagers qu'ils connaissent et qu'ils localisent sur la maquette avec des épingles, leurs préférences et désagréments. L'ensemble des réponses a ensuite été synthétisé sur des cartes qui ont traduit les convergences, oppositions de points de vue et les ont situés dans l'espace.

(C. Planchat, 2008)⁵

- **la visite collective :**

La visite collective est une méthode très efficace pour que chacun parle de son regard et explicite les phénomènes sur des éléments en particulier (maisons peu entretenues, nouvelles constructions...). Une brochure entière⁶ lui est consacrée et nous verrons plus loin comment la visite collective améliore les conditions d'une bonne médiation paysagère. Elle se combine très bien avec les modes de représentation évoqués ici.

À quoi sert le paysage dans une démarche de médiation ?

Durant la démarche de médiation, le paysage peut servir au moins pour 6 grands types d'usages. Selon ces usages, les modes de représentations mobilisés diffèrent.

Montrer les paysages attachés à des lieux spécifiques et de quelle façon ils sont perçus par différentes catégories d'acteurs

La photographie et le dessin sont bien adaptés à cette mission souvent confiée à des experts paysagistes. Ces travaux contribuent à une démarche de médiation s'ils sont utilisés pour susciter échanges et débats avec et entre les acteurs locaux.

⁵ Les outils graphiques paysagers, révélateurs des enjeux agricoles, dans un Plan Local d'Urbanisme, C. Planchat, 2008, Noroy, 2008/4:109-125.

⁶ La visite de terrain, le paysage comme lieu d'expérience, L. Fabbri, APPORT n°6, 2009

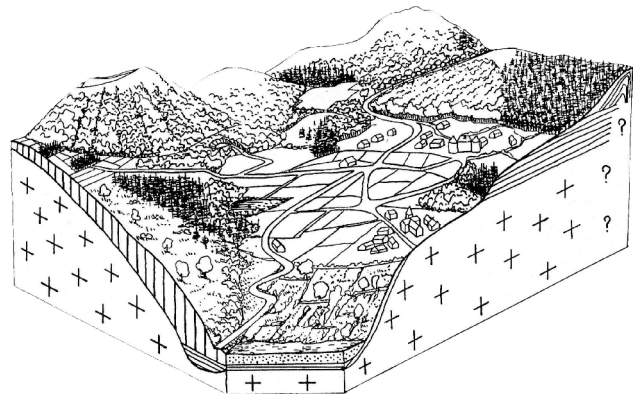


FAIRE DU PAYSAGE UN OUTIL DE MÉDIATION ?

▲ Un même paysage, trois points de vue différents que les blocs-diagrammes permettent de mieux comprendre⁷

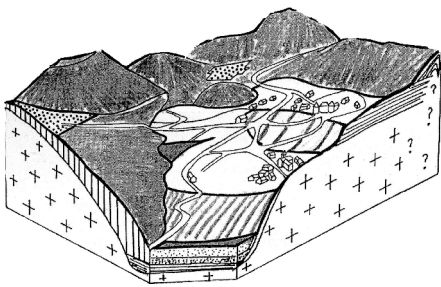


Vue du paysage de l'ouest de la chaîne des Puys

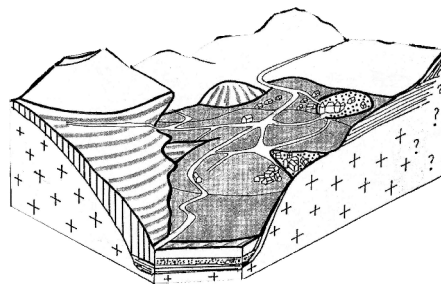


Bloc-diagramme schématisant le paysage

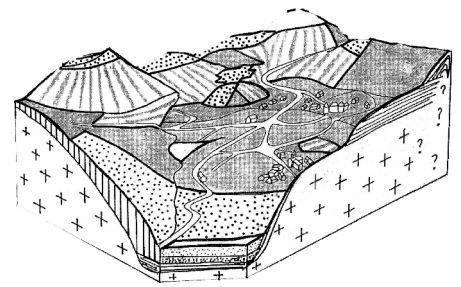
Utilisation du bloc-diagramme pour traduire les points de vue :



d'agriculteurs



de touristes



de naturalistes

Expliquer un point de vue

Il est parfois difficile d'exprimer par des mots ce que l'on pense d'un paysage. L'image peut pallier ce problème. Si l'usage du dessin effraie les non spécialistes, en revanche la photographie remplit tout à fait cette mission, à condition de toujours associer un commentaire verbal à l'image. Une autre solution est de se rendre DANS le paysage et de discuter in situ en groupe de ce que l'on perçoit, des évolutions que l'on trouve satisfaisantes ou au contraire inquiétantes.

⁷ Les jardins de Vulcain, paysages d'hier, d'aujourd'hui et de demain dans la Chaîne des puys du Massif central français, Y. Michelin, 1995, édition de la MSH, Paris.

FAIRE DU PAYSAGE UN OUTIL DE MÉDIATION ?



Une méthode simple et très mobilisatrice consiste à donner des appareils photos jetables à des personnes en leur demandant de répondre à des questions concernant le paysage. Pour rendre l'exercice plus attrayant, il faut formuler la question comme une mise en situation suscitant l'émotion. Par exemple, pour accéder au paysage identitaire, on peut demander de prendre des photos pour montrer la terre de ses ancêtres à un cousin éloigné qui cherche ses racines. Une fois les tirages réalisés, on demande à la personne de commenter ses clichés. La photographie est donc plus intéressante pour ce qu'elle permet de dire que pour ce qu'elle montre réellement.

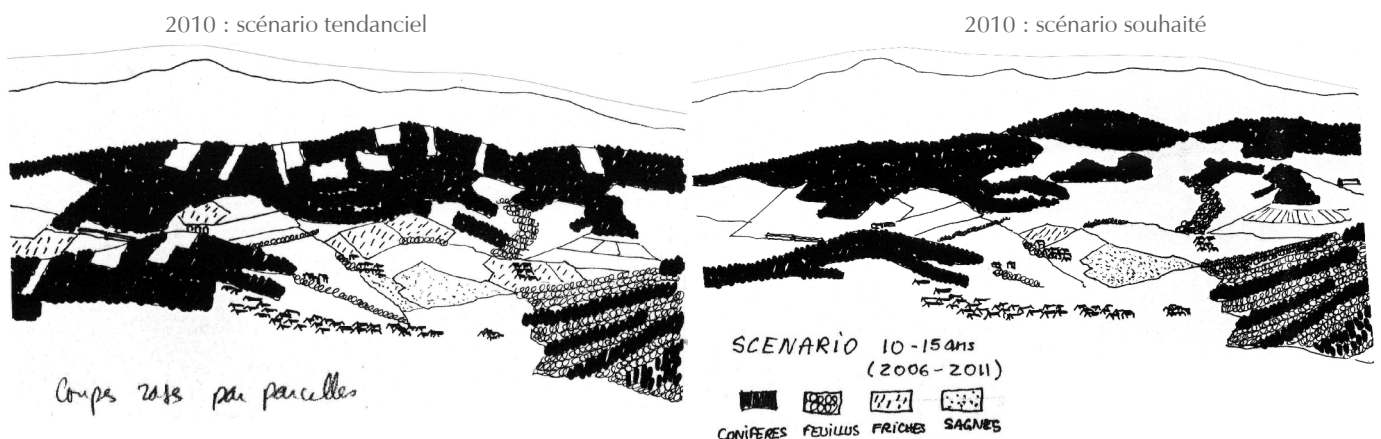


▲ La photo ci-contre a été prise par un agriculteur du pays Monts et Barrages pour montrer la terre de ses ancêtres avec le commentaire suivant : « de belles vaches rouges dans de beaux prés verts »

Décrire des phénomènes, des processus difficiles à percevoir intuitivement

L'objectif est d'utiliser le paysage comme moyen de rendre « palpable » un processus économique (la déprise agricole par exemple), ou écologique (la dynamique de colonisation par les ligneux par exemple). Pour ce faire, les représentations qui simplifient la réalité et simulent des projections dans l'avenir (type scénario) sont bien adaptées (par exemple les blocs-diagrammes, les schémas paysagers...).

▲ Visualisation de scénarii sur des croquis de paysage, appliqués à la région de la montagne thiernoise (source : étudiants de l'école du paysage de Versailles, 1996)



Chaque propriétaire décide d'éclaircir ses plantations quand il le veut. Le paysage apparaît comme un patchwork de plantations d'épicéas sombres combinées à des zones ouvertes, rectangulaires, qui seront replantées quelques années plus tard. Les habitants ont considéré ce scénario comme le plus probable et le moins souhaitable.

Une politique volontariste a permis d'éliminer quelques plantations isolées. Cela a permis de redessiner le paysage et d'assurer une certaine ouverture. Les coupes à blanc sont réalisées de manière collective pour réduire les coûts. Si les élus apprécient le scénario, ils sont conscients de la difficulté d'application de ce type de politique, particulièrement quand le prix du bois est bas.



FAIRE DU PAYSAGE UN OUTIL DE MÉDIATION ?

Visualiser des changements pour réfléchir à des évolutions futures

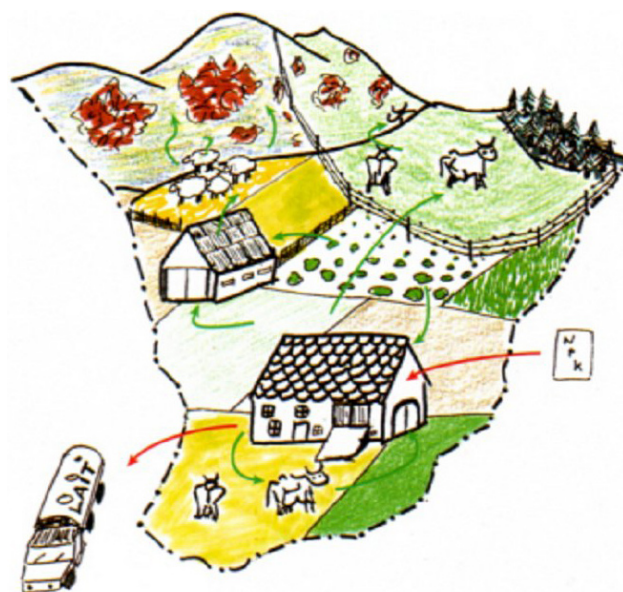
Dans les procédures d'aménagement, on n'utilise souvent que des représentations cartographiques. Elles sont indispensables mais pas toujours lisibles ni comprises par tous. Une solution est de combiner ces cartes avec des représentations plus proches du paysage, bloc-diagramme, voire retouches de photographie. Les retouches de photographie, très prisées, sont à manier avec précautions car leur qualité esthétique leur donne un pouvoir de persuasion qui freine l'expression locale.

▲ Deux scénarii politico-économiques différents pour la chaîne des Puys qui produisent deux paysages contrastés, élaborés dans les années 80 (source : Les jardins de Vulcain, Y. Michelin, 1995)



Hypothèse pessimiste 2000

Malgré les efforts consentis par les collectivités locales, le pâturage collectif disparaît dans les Puys. Les exploitations agricoles n'ont pas pu attirer ni même maintenir des quotas de production sur les parcelles du plateau. La plupart d'entre elles arrêtent l'exploitation et ne trouvent personne pour exploiter leurs terres. Les surfaces libérées sont abandonnées à la friche ou sont plantées. Les vieilles futaies ont été exploitées avec une option purement productive et replantées en résineux. Sur les puys en indivis, il n'a pas été possible de conduire une opération groupée de reboisement et les noisetiers poursuivent leur ascension. Seules les crêtes de quelques puys restent encore couvertes de landes mais pour peu de temps. Les agriculteurs ne résistent pas à la concurrence interrégionale. Les parcelles privées de quotas ne trouvent plus preneurs. Certaines sont boisées, d'autres s'enfrichent naturellement. Faute de droits à produire, l'élevage ovin a disparu. L'élevage laitier traverse une crise difficile à la suite d'une réorganisation de la collecte qui risque de ne plus être assurée pour les producteurs de moins de 100 000 litres de lait.



Hypothèse optimiste 2000

Grâce à la mise en place des mesures agri-environnementales, les landes, qui n'étaient pas boisées en 1992, sont à nouveau pâturées par des ovins et par des bovins. Les taillis poursuivent leur évolution forestière mais des efforts sont consentis pour entretenir une partie de la corylaie à des fins paysagères. À la suite d'une prise de conscience collective, les enjeux paysagers sont pris en compte, même pour l'exploitation de la forêt de production (diversification des essences, futaie jardinée...). Les exploitations agricoles valorisent au mieux l'espace en limitant leurs intrants et en développant des produits de qualité bien valorisés. Elles profitent aussi des interventions financières de l'Union Européenne et reçoivent le soutien des collectivités territoriales, en échange de contrats de gestion de l'espace. Les exploitants agricoles jouent la valorisation de l'espace en limitant les intrants dans le cadre de systèmes de production plus autonomes (ovins et bovins). Les revenus progressent grâce à une meilleure valorisation des produits et par des compensations financières consenties par la PAC et les collectivités.

FAIRE DU PAYSAGE UN OUTIL DE MÉDIATION ?

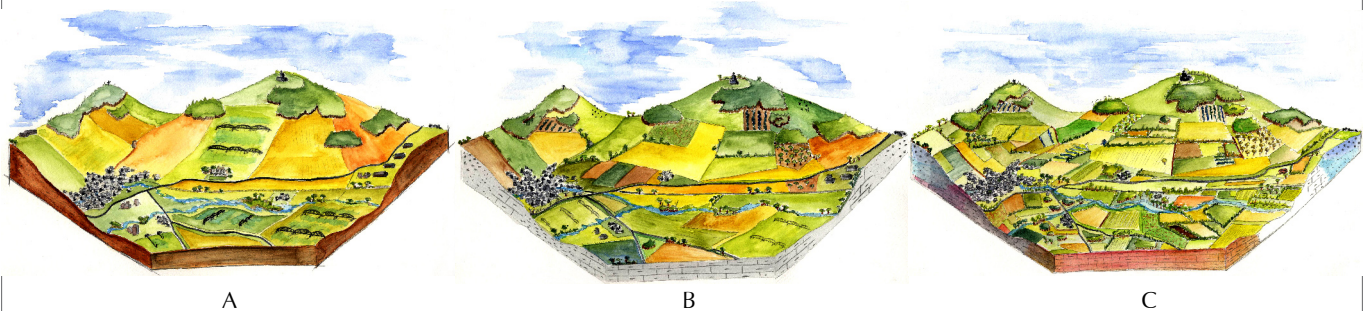


Débattre de choix possibles

Dans les discussions préparatoires à des projets, le débat est souvent trop générique et peu rattaché aux spécificités des lieux. L'usage de représentations paysagères non cartographiques peut amener les acteurs locaux à être plus précis et moins arc-boutés sur des principes idéologiques.

Un exemple : utilisation de blocs-diagrammes pour analyser les préférences d'acteurs locaux pour les paysages de grandes cultures en Auvergne (programme Seamless, 2009)

Les trois blocs représentent trois niveaux d'intensification de la production agricole. Ils ont été présentés à des représentants de la profession agricole, de l'administration et d'associations d'environnementalistes. Il leur était demandé de qualifier ces paysages, de dire s'ils étaient représentatifs de l'Auvergne, lequel ils préféreraient, aimaient le moins, et pourquoi. Ce support a pleinement joué son rôle et les discussions ont été très riches. Le bloc A est surtout préféré par les représentants agricoles pour son aspect propre et productif. Le C est privilégié par les naturalistes pour sa diversité et son caractère plus campagnard. Après discussion, le B recueille l'assentiment d'une (courte) majorité comme un bon compromis entre les exigences de production et les attentes des habitants.



Préparer un projet de développement local

Dans cette perspective, l'outil paysage aide à la lisibilité d'un projet de développement local. Les contours du projet sont progressivement tracés au fil des échanges entre les personnes / institutions impliquées dans son élaboration. Le projet, dans cette conception, est la construction à plusieurs d'une problématique, c'est-à-dire d'un ensemble de problèmes à résoudre. Les objectifs de départ fixés par l'institution « porteuse » peuvent ainsi être infléchis et élargis.

La Charte paysagère de Sancy-Artense : En 1991, les élus municipaux de plusieurs communes agricoles de Sancy-Artense (Puy-de-Dôme) déplorent la dépopulation de leur territoire lors d'une formation organisée par le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Ils décident d'étudier des solutions. Leur idée première vise à favoriser le tourisme : en mettant en valeur l'architecture et le petit patrimoine.

« Sauvegardons l'existant : le charme et le caractère de nos constructions rurales sont un attrait touristique » déclarent-ils alors. Ils choisissent de lancer ce projet à l'aide d'une Charte paysagère et architecturale dans une démarche originale d'association de différents partenaires (élus, paysagistes, experts de différentes institutions). La valorisation du bâti traditionnel est alors inscrite dans une logique d'image paysagère. Cette entrée par le paysage va cependant les amener plus loin. Des études réalisées à cette occasion montrent que les activités agricoles jouent un rôle central dans l'évolution des paysages de leurs communes. Elles sont confrontées à des difficultés lisibles dans l'espace, comme la déprise. Dès lors, la réflexion collective va porter une attention particulière au cadre de vie des habitants et des futurs résidents. Ils pensent, qu'outre la sauvegarde des constructions rurales, il serait bien de maintenir l'activité agricole, d'améliorer la gestion de l'urbanisme et de maîtriser la déprise agricole. Ainsi, six ans plus tard, c'est une véritable problématique de développement local qui figure dans la charte paysagère. La préoccupation première des élus est toujours centrale : contrecarrer la dépopulation de leurs communes, faire venir des visiteurs, tout en cherchant à maintenir la population en place et en accueillant de nouveaux résidents.



LA MÉDIATION PAYSAGÈRE EN PRATIQUE

Une démarche participative nécessite du temps afin que le médiateur et le groupe avec lequel il travaille aient suffisamment confiance pour accepter de se parler franchement, sans faux-semblants, autocensure ni agressivité. Cette confiance ne tient pas uniquement aux bonnes dispositions des uns et des autres, elle se renforce à l'aide de méthode. Celle-ci doit être adaptée à la composition de la société locale en tenant compte de ses rapports de force internes. La médiation paysagère s'appuie particulièrement sur la notion de point de vue, dans les deux sens de ce terme : le regard (visuel) que portent les participants sur leur territoire, leurs opinions qui varient selon leur position sociale et leur activité pratique sur le territoire. Elle n'en respecte pas moins certains principes plus généraux :

- associer pleinement les différents acteurs à la réflexion,
- les aider à exprimer leur point de vue spécifique, en les influençant le moins possible,
- favoriser la coopération entre eux, ce qui facilite la compréhension mutuelle par la confrontation de leurs différents points de vue.

L'objectif final vise à stimuler une réflexion collective qui produise deux choses : la définition des problèmes à traiter sur le territoire et la recherche de solutions pour les résoudre.

Avec qui conduire une médiation par le paysage ?

La personne chargée de la fonction de médiation ne peut se situer au-dessus des acteurs pour leur transmettre un message ou leur imposer une décision mais à côté d'eux pour les amener à trouver eux-mêmes leurs propres solutions.

Traditionnellement, les projets se construisent entre des financeurs, des techniciens, des experts et des représentants professionnels, associatifs ou élus locaux. La médiation paysagère modifie ce jeu d'acteurs de deux façons :

- **en changeant la posture des participants.** Par le biais de représentations paysagères variées et attachées à des lieux bien identifiés, le médiateur peut amener différentes personnes à sortir du discours idéologique de leur groupe social et d'un jugement de valeur construit dans l'absolu, sans référence à la réalité locale ; de tels discours idéologiques conduisent le plus souvent à des polémiques impossibles à dépasser.

▲ Un élu utilisant une maquette 3D pour visualiser son itinéraire habituel dans le territoire de la commune de Billom (Photo C. Planchat, 2008)



LA MÉDIATION PAYSAGÈRE EN PRATIQUE



- **en élargissant l'arène de discussion à des individus « anonymes »**, ne portant aucun mandat représentatif mais aptes à exprimer un point de vue partagé par des personnes le plus souvent oubliées dans les projets. Cela n'est pas habituel et pas forcément bien vu des autorités en place mais ouvre des possibilités de trouver des solutions concrètes, mieux adaptées, en accédant à des connaissances et des opinions plus proches de la réalité du territoire et pas forcément connues des décideurs classiques.

Principes de travail :

- associer les personnes (différents types d'acteurs) directement concernées (en tant que praticiens, usagers) par les décisions qui seront prises. Ces personnes peuvent bien sûr varier selon le type de projet : agriculteurs, propriétaires forestiers, élus des collectivités territoriales... Attention : il n'est pas habituel d'associer les praticiens (agriculteurs, forestiers...) à l'élaboration du projet ; généralement ce sont leurs représentants qui sont sollicités, ou des personnes estimées représentatives mais pas les praticiens directement. Compte tenu de l'intérêt d'être au plus proche des pratiques afin de réduire l'écart entre norme prescrite et norme pratique, il est important de faire accepter par les décideurs traditionnels l'arrivée de ces nouveaux interlocuteurs. Une solution que nous avons testée dans le Limousin a été d'établir une liste de personnes potentiellement intéressantes et intéressées et de proposer aux acteurs institutionnels de choisir dans cette liste ceux qu'ils voulaient bien convier. Cependant, les institutionnels choisissent alors souvent des personnes de leur réseau, qui ont les mêmes idées qu'eux, voire qu'ils « contrôlent ». Une autre solution expérimentée sur les marais charentais, a été d'établir la liste de tous les praticiens (agriculteurs, forestiers, etc. selon le cas) à l'échelle des communes ou groupes de communes, et de les inviter à des réunions organisées à cette échelle géographique.

- **Participants de fait** : les financeurs, et lorsqu'il y a un financement public, un expert paysagiste est mandaté pour faire une étude.

Un exemple d'élargissement de l'arène de discussion « le niveau d'eau dans les marais charentais »

Dans les années 1990, le Préfet du département de la Charente est sommé par l'Union Européenne de définir de nouvelles règles pour gérer les niveaux d'eau dans les marais, sinon les aides publiques affectées pour le développement rural seraient suspendues. Les nouvelles règles doivent préserver le caractère humide des zones de marais afin que les espèces animales et végétales inféodées à ce milieu se maintiennent. L'assèchement des terres et plus généralement l'agriculture est prise en défaut. Les échanges au sein du comité de pilotage puis du comité technique, alors mis en place, ne permettent pas d'élaborer le cahier des charges attendu, notamment parce qu'invariablement les associations de protection de la nature invoquent la préservation de l'optimum biologique, et que les organisations agricoles revendiquent la survie économique des exploitations. Les choses évoluent à partir du moment où deux groupes d'agriculteurs sur deux marais précis (tous les exploitants étaient invités) sont constitués avec une aide et un accompagnement précis. Ils réfléchissent -entre eux dans un premier temps- à l'évolution de leurs pratiques et leurs difficultés actuelles. La diversité des systèmes d'exploitation (il y a de l'élevage et des grandes cultures, en association variable) et la diversité des modes de conduite sont débattues. Les éleveurs viennent à organiser une rencontre avec les techniciens de l'association de protection de la nature la plus active (la LPO) pour leur présenter cette diversité, leur expliquer sur quoi elle repose, et leur demander en quoi chaque pratique est dommageable pour « l'optimum biologique ». La rencontre a été suivie d'une sortie sur le terrain. Ce dialogue technique, noué en salle et poursuivi sur le terrain, a permis alors une évolution des points de vue des uns et des autres ; dialogue technique qui n'avait pu émerger dans les deux instances plus institutionnelles.



LA MÉDIATION PAYSAGÈRE EN PRATIQUE

La configuration du dispositif de discussion :

Il n'existe pas de configuration type car il convient de s'interroger au cas par cas sur l'adéquation entre une composition des collectifs et la nature du ou des problèmes à traiter. On retiendra cependant qu'un processus de concertation relève d'une combinaison de plusieurs scènes ou instances (comités) aux contours variés et variables dans le temps selon la nature des problèmes, l'avancement de leur traitement et selon les acteurs associés.

Certaines de ces scènes, pour un temps, seront spécifiques à certains acteurs et s'appuieront sur les lieux habituels de dialogue de ces acteurs, qu'il convient donc au préalable d'identifier. On a en effet plus de chance d'aboutir à créer une dynamique en s'appuyant sur les formes existantes d'organisation sociale.

En ce qui concerne les scènes pluri-acteurs, on peut en distinguer deux sortes :

1/ Les lieux de la discussion stratégique qui traitent de la définition d'un cadre général, de l'arbitrage des moyens d'action et de la validation des grandes orientations du projet. Ils sont souvent formels et rassemblent des représentants institutionnels (type comité de pilotage).

2/ Les lieux de débat pratique où s'élaborent et se confrontent les idées autour de « comment faire ». Ce type de débat suppose une liberté de parole et la possibilité d'une discussion « incertaine » ainsi que des modalités souples de travail.

Dans cette composition à plusieurs scènes, se pose la question de leur agencement. Des modalités de délégation ou de transfert doivent être précisément définies afin de relier les lieux d'élaboration des idées aux lieux de décision et d'arbitrage. Sans cela, on crée un sentiment de manipulation et une perte de confiance. Précisons cependant que la structuration du dispositif de discussion revient, pour partie, aux autorités publiques et non uniquement à ceux qui assurent la fonction de médiation.

3/ Ces lieux sont également géographiques, car il est important que l'endroit où se passent les discussions soit le plus proche possible du territoire et qu'il soit un endroit familier pour les participants.



LA MÉDIATION PAYSAGÈRE EN PRATIQUE



Exemples de dispositifs de discussions plus ou moins ouverts :

• **Dans la communauté de communes Sancy-Artense.** Les communes avaient une certaine habitude du travail en commun, notamment pour organiser des services collectifs à l'aide d'un SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) constitué à cette fin. C'est au sein de cette structure (qui deviendra une communauté de communes) que la charte a été réfléchi. À côté du comité de pilotage et des discussions entre le président du SIVOM et les experts paysagistes, le bureau du SIVOM a été un véritable lieu de discussion propre aux élus qui ont ainsi gardé la maîtrise du contenu du projet.

• **Dans un autre territoire en bordure du Massif central,** il en a été tout autrement. Un jeune PNR (Parc Naturel Régional) a tenté d'impulser un contrat de paysage sur 17 communes en partenariat avec le syndicat mixte de développement local et la DIREN. Cet espace n'était en fait le territoire d'aucune institution en particulier : les communes coopéraient peu, le périmètre du PNR était beaucoup plus large et s'étendait sur deux départements, le syndicat mixte n'y intervenait qu'en partie. Le contenu du contrat a été réfléchi principalement par les techniciens du PNR et le bureau d'étude. Les élus municipaux ont simplement été consultés individuellement par l'expert paysagiste et invités au comité de pilotage où ils s'étaient rendus pour s'informer de l'avancement du projet. Ce défaut d'ancrage sur un collectif constitué, capable de s'engager grâce à une réflexion autonome fédérant une volonté collective, a participé à l'abandon du projet.

Ces exemples illustrent le fait que s'il est plus rapide de travailler avec un petit groupe de techniciens faisant appel à un bureau spécialisé, la connaissance fournie et les solutions proposées diffusent mal. L'association des élus locaux est importante si l'on veut que des décisions soient prises et même si elle nécessite du temps et est souvent difficile à conduire, l'implication des populations, dès le départ, favorise la concrétisation dans les faits des orientations stratégiques inscrites sur le papier.

La conduite des discussions

C'est un point essentiel du protocole car les débats n'auront de sens pour les participants que s'ils permettent de clarifier les points de vue en présence, d'aider un groupe d'acteurs particulier à élaborer ses idées, et d'augmenter l'efficacité de la réflexion collective. Comme pour toute démarche de médiation, le médiateur doit veiller à ne pas imposer ses idées, à faciliter l'expression de tous les points de vue, tout en temporisant les participants les plus volubiles. L'utilisation du paysage ajoute un point d'attention supplémentaire. Il faut veiller à ce que les participants précisent leur point de vue dans l'espace, dans le temps. Pour cela, il est nécessaire de les amener à dissocier la description des faits de leur explication puis de leur jugement. Le fait de proposer différents supports visuels couplés à des commentaires verbaux s'avère très utile. Si une personne s'exprime avec difficulté avec des cartes, elle sera peut-être plus à l'aise avec des photographies ou avec des blocs-diagrammes. De même, l'expert-aménageur trouvera dans d'autres supports la possibilité de mieux comprendre le décalage pouvant exister entre une vision technicienne fondée sur le zonage et les divers ressentis locaux qui lui semblaient auparavant incohérents.



LA MÉDIATION PAYSAGÈRE EN PRATIQUE

▲ Démarche de médiation dans le pays Monts et Barrages



L'objectif du projet porté par la chambre d'agriculture de Haute-Vienne était d'amener les agriculteurs à adapter leurs systèmes de production pour mieux gérer le paysage en accord avec les attentes des autres usagers de l'espace. La thématique n'était pas évidente car il existait des conflits larvés avec les forestiers et les pêcheurs. En outre, dans cette région très rurale, marquée par la déprise agricole et peu touchée par les actions de développement

agricole, il y avait peu de dialogue entre les acteurs institutionnels et la plupart des agriculteurs. Le choix a été fait de les impliquer en partant de leur point de vue sur les paysages en lien avec leurs pratiques agricoles au moyen d'appareils photos jetables distribués à quelques personnes représentatives et d'enquêtes individuelles sur un échantillon validé par le comité de pilotage. En parallèle, une étude paysagère classique, conduite par des étudiants agronomes et géographes visait à produire des supports graphiques de discussion (blocs-diagrammes, cartes, schémas). Enfin, une analyse agronomique des systèmes de production agricole et de leur avenir a fourni des éléments techniques pour la construction de scénarii d'évolution socio-économique et paysagers du territoire. L'ensemble de ces matériaux, dont la construction a été discutée et validée par les acteurs et les personnes interviewées au cours du travail, a enfin été mobilisé au sein d'un groupe de réflexion multiacteurs. Les supports graphiques paysagers ont servi de médium pour échanger les points de vue et traduire graphiquement les points de convergence ou de divergence. Ensuite, après avoir défini le scénario le plus probable, puis le plus souhaitable, et en évaluant la distance entre les deux, les participants ont formulé des propositions d'action qu'ils ont localisées sur les blocs. (Michelin, Joliveau et al., 2002)

Le cadre de discussion joue aussi un rôle important. Le lieu influence la sérénité des débats. Il doit être perçu par les participants comme légitime. Par exemple une salle de mairie est tout à fait adaptée pour débattre sur un document d'urbanisme mais elle peut ne pas convenir pour discuter de manière contradictoire d'un projet porté par la municipalité.

A l'intérieur du lieu, l'organisation de la salle contribue aussi à faciliter ou décourager la discussion. Le paysage offre l'avantage de fournir de nombreux types de supports visuels, qui peuvent être placés sur les murs, sur des panneaux mobiles que les participants consultent avant et après la réunion, voire pendant la discussion pour étayer leurs propos. D'une manière générale, la médiation sera d'autant plus active que le cadre n'est pas rigide, qu'il laisse les gens s'installer, bouger et parler dans une attitude qui ne les bloque pas. Le travail du médiateur sera alors d'amener chacun à écouter l'autre, en demandant de préciser le propos et en s'appuyant sur les supports qu'ils préfèrent.

LA MÉDIATION PAYSAGÈRE EN PRATIQUE



▲ Exposition photos « Le regard des habitants », Monts et Barrages



L'exposition des photos prises par les habitants a constitué une animation forte qui a contribué à ancrer le projet dans le territoire de Monts et Barrages.

▲ Un exemple de réunion de médiation paysagère lors de l'élaboration du PLU de Billom (63)



Le dispositif combinait une discussion par petits groupes autour d'une table, la présentation de panneaux résumant les entretiens individuels ainsi que les analyses paysagères et une carte à retoucher était projetée sur un tableau papier grâce à un vidéo projecteur. L'animatrice jouant le rôle de médiateur transcrivait les réponses directement sur le tableau. Pour faciliter le débat, l'animatrice a d'abord demandé aux gens de définir ce qu'ils ne voulaient pas voir et qui a été localisé sur un bloc-diagramme. Ce paysage repoussoir a amené les participants à construire progressivement un scénario souhaitable qui a été traduit en carte.



LA MÉDIATION PAYSAGÈRE EN PRATIQUE

Dans quels contextes engager une démarche de médiation paysagère ?

Il serait malhonnête de laisser croire que toutes les situations sont favorables à une démarche de médiation par le paysage. Il serait aussi dangereux de penser que n'importe quel conseiller puisse les mettre en oeuvre facilement. De toute façon, la médiation paysagère ne se décrète pas. Elle se met en oeuvre si le contexte s'y prête et si des acteurs ont envie de tenter l'expérience. En outre, ce n'est pas la solution miracle à tous les problèmes de développement local. C'est un moyen dont nous avons seulement pu mesurer l'efficacité dans certaines situations. Le tableau ci-dessous résume la plupart des contextes et propose des modes de médiation adaptés en précisant la place que le conseiller peut occuper.

▲ Contextes locaux et types de médiation possibles

		Le projet a une finalité paysagère	Le projet n'a pas de finalité paysagère
Vous travaillez dans un contexte	Calmes, sans conflits	<p>UNE AUBAINE</p> <p>Condition idéale pour commencer une médiation par le paysage. Veiller à l'adapter aux questions que se posent les acteurs. Utiliser ce contexte favorable pour vous former et expérimenter de nouvelles techniques.</p>	<p>UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR</p> <p>Ne pas hésiter à travailler en tandem avec un spécialiste du paysage, en veillant à rendre les deux approches complémentaires. OU S'appropriier le travail des paysagistes pour l'incorporer dans votre propre démarche (nécessité d'une formation).</p>
	Tendu, conflictuel	<p>! BON COURAGE !</p> <p>Utiliser le paysage pour décaler les acteurs par rapport aux cadres habituels de leurs confrontations. Utiliser le paysage pour vous aider à analyser le jeu d'acteurs, les causes des conflits, les leviers d'action.</p>	<p>!!! DANGER !!!</p> <p>Il vaut mieux ne pas jouer le rôle de médiateur sauf si vous avez une forte expérience de ce type de situation. Chercher un intervenant qui pourrait jouer ce rôle car le paysage peut parfois faciliter le déblocage de conflits.</p>

© IFV. Le code de la propriété industrielle, n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et, d'autre part, que les analyses ou les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction même partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite » (article L.122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon, sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.



APPORT
PAYSAGES AGRICOLES

DES OUTILS POUR
DES PROJETS DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE DES
TERRITOIRES

Bibliographie

À propos de la concertation participative, réflexions sur les enjeux d'une fonction de médiation

J. Candau, C. Ruault, 2006

In : La formation au dialogue territorial.

Quelques clés issues d'une réflexion collective

Ed. P.-Y. Guihéneuf ; F. Cauchoix, et al.), Editions Educagri, Dijon, p.161-174

Analyse critique d'un dispositif méthodologique de diagnostic paysager : le cas du bassin versant du Céro (Tarn, Midi-Pyrénées)

L. Lelli et S. Paradis, Géocarrefour, vol. 80/2, 2005, mise en ligne le 1^{er} décembre 2008 :

<http://geocarrefour.revues.org/index1048.html>

Les pratiques de l'aménagement 1^{ère} et Terminale STAV : De l'observation aux projets

N. Cancian, F. Cauchoix, K. Boisset et L. Lelli, Educagri, 199 pages, 2008

Le bloc-diagramme : une clé de compréhension des représentations du paysage chez les agriculteurs ? Mise au point d'une méthode d'enquête préalable à une gestion concertée du paysage en Artense (Massif central français)

Y. Michelin, Cybergeog, Environnement, Nature, Paysage, article 118, 2000, mise en ligne le 10 janvier 2000, modifié le 28 février 2007 : <http://www.cybergeog.eu/index1992.html>

Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise

Y. Michelin, 1998,

Cybergeog, Politique, Culture, Représentations, article 65, mise en ligne le 07 décembre 1998, modifié le 15 mai 2007 :

<http://www.cybergeog.eu/index5351.html>

Le paysage au service du développement local, Expériences et recherches innovantes dans le Massif central

Revue d'Auvergne 2004-2, tome 118,

Y. Michelin, T. Joliveau, J. Breuil, L. Vigouroux, 2002 :

Le paysage dans un projet de territoire, démarche et méthode expérimentées en Limousin, Limoges, Chambre d'Agriculture de Haute-Vienne, 66 pages

Boîte à outils CEP, guide méthodologique pour les conceptions d'évolution du paysage

P. Bolliger, M. Charollais et V. Condrau, 2002, service romand de vulgarisation agricole, Lausanne, 206 p.

Guide de gestion des paysages au Québec, lire, comprendre et valoriser le paysage

S. Paquette, P. Poullaouec-Gonidec, G. Domon, 2008, Bibliothèque et archives nationales du Québec, Montréal, 97 p., http://www.trudeaufoundation.ca/community-igloo?r0=community-download&r0_script=/scripts/document/download.script&r0_pathinfo=/%7B3ebb02c1-4f13-4da9-9ccb-60a9e360ab3c%7D/resource/public/home/guidegestionpaysagepdf&r0_l=en&r0_output=xml

Auteurs : Y. Michelin et J. Candau

Comité de lecture : R. Ambroise, C. Herbin, F. Pervanchon

Crédits photographiques de la couverture :
J. Candau, C. Herbin

La collection APPORT Agriculture et Paysage est éditée par IFV, Institut Français de la Vigne et du Vin

Directeur de la publication : J.P. Van Ruyskensvelde

N° ISBN 2-906417-48-3

Maquettage : C. Herbin

Conception graphique, réalisation : www.CIDEO.fr

Impression : Le Réveil de la Marne (51), imprimerie labellisée IMPRIM'VERT, certifiée PEFC-FSC

Dépôt légal : décembre 2009



PAYSAGE, OUTIL DE MÉDIATION

www.agriculture-et-paysage.fr

